

Numéro dans le SI local :	300
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	21-Histoire, civilisation, archéo. et art des mondes anciens...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire ancienne (monde hellénistique et romain) Licence et Master UMR 7041 ArScAn, équipe THEMAM
Job profile :	Ancient History (Hellenistic and Roman world) Teaching levels : Bachelor's Degree, Master's degree. Research Unit : UMR 7041 ArScAn, team • Textes, histoire et monuments de l'Antiquité au Moyen Age •
Research fields EURAXESS :	History Ancient history
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	92000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support électronique via le module ANTEE de l'application GALAXIE 00000 - Adresse mail obligatoire
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
N° de téléphone :	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
N° de Fax :	Pas de fax
Email :	soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2020
Mots-clés :	histoire de l'antiquité ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR SSA (sciences sociales et administration)
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR7041 (199912442H) - Archéologies et Sciences de l'Antiquité
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Université Paris Nanterre	Poste n : 300
Corps :	Maître de conférences
Section 1 :	Section 21 , Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Histoire ancienne (monde hellénistique et romain) Licence et Master UMR 7041 ArScAn, équipe THEMAM
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Ancient History (Hellenistic and Roman world) Teaching levels : Bachelor's Degree, Master's degree. Research Unit : UMR 7041 ArScAn, team « Textes, histoire et monuments de l'Antiquité au Moyen Âge »
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Ancient History
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Histoire de l'antiquité

Enseignement	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR SSA
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	
Profil détaillé :	<p>Ce poste permettra d'assurer, au sein du Département d'Histoire, les enseignements d'histoire ancienne, grecque et romaine, au niveau Licence pour les CM et/ou les TD, en présentiel ou à distance (COMETE).</p> <p>Le ou la candidat(e) retenu(e) sera amené(e) à intervenir en Master dans le Parcours « Histoire des civilisations méditerranéennes, européennes et moyen-orientales » et, le cas échéant, à effectuer des interventions au niveau D ainsi qu'au sein des équipes THEMAM et ESPRI portées par l'UMR 7041 ArScAn (Archéologie et Sciences de l'Antiquité) et hébergées dans la MSH-MAE dans le cadre suivant : co-direction de mémoires, participation à des séminaires de recherche.</p> <p>Le ou la candidat(e) retenu(e) sera également amené(e) à participer à la préparation aux concours d'enseignement au sein du département d'histoire (CAPES et agrégation d'histoire, master MEEF).</p>

	Il prendra sa part des responsabilités réparties entre les membres du département : responsabilité pédagogique comme enseignant référent, direction de formation en Licence le cas échéant.
Département d'enseignement :	Histoire
Equipe pédagogique :	Licence d'Histoire ; Licence « Humanités » ; Master parcours « Histoire des civilisations méditerranéennes, européennes et moyen-orientales »
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Sylvie Aprile sylvie.aprile@parisnanterre.fr
URL du département :	https://dep-histoire.parisnanterre.fr/

Recherche	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	UMR 7041-ArScAn (Archéologie et Sciences de l'Antiquité), Équipe « Textes, histoire et monuments de l'Antiquité au Moyen Âge » (THEMAM) ; Équipe « Espaces, pratiques sociales et images », associée au LIMC (ESPRI-Limc)
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	<p>En rattachement principal, au sein d'Arscan UMR 7041, à l'équipe THEMAM, le ou la candidat(e) retenu(e) s'intégrera logiquement au sein de la thématique « Littérature, rhétorique et exégèse de l'Antiquité gréco-romaine au Moyen Âge » où les ressources textuelles et iconographiques sont mobilisées pour réfléchir sur une histoire des mentalités et une anthropologie historique en relation avec le politique, l'usage des mythes et les représentations du corps.</p> <p>Il ou elle sera également amené(e) à collaborer avec les autres membres de l'équipe d'ArScAn, notamment l'équipe ESPRI-LIMC, dont les intérêts d'étude portent sur l'épigraphie, l'anthropologie du politique et l'archéologie en lien avec la notion de territoire et d'identité.</p> <p>Il ou elle veillera non seulement à s'intégrer dans un ou plusieurs axes de ces équipes, mais aussi à déployer des programmes transversaux en fonction de ses propres centres d'intérêt, en concertation étroite avec ses collègues travaillant sur le monde gréco-romain au sein de l'UMR 7041.</p> <p>Enfin, il ou elle sera amené(e) à s'insérer dans des réseaux nationaux et internationaux dont, notamment, celui des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.</p>

<p>Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i></p>	<p>UMR 7041-ArScAn : François Villeneuve, 01 46 69 24 Francois.Villeneuve@univ-paris1.fr</p> <p>THEMAM (ArScAn) : Etienne Wolff, 06 98 89 46 89, ewolff@parisnanterre</p> <p>ESPRI-LIMC (Arscan): Christel Müller, 06 28 20 09 48, christel.muller@parisnanterre.fr</p>
<p>URL du labo :</p>	<p>http://www.mae.u-paris10.fr/arscan/</p>
<p>Descriptif du labo :</p>	<p>L'équipe THEMAM fait partie de l'UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn), qui a été créée en 1999 avec trois tutelles, (CNRS, Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris Nanterre), et qui en a une quatrième depuis 2005 (Ministère de la Culture et de la Communication). Elle est domiciliée à la MSH-MAE.</p> <p>L'UMR est également très impliquée au niveau international en raison de ses champs de recherches sur les sources écrites et iconographiques du monde gréco-romain et du Proche-Orient et, sur le pourtour de la Méditerranée, en Europe, dans le Maghreb, en Turquie comme à Alexandrie. Les programmes de recherche de l'UMR associent aussi les institutions scientifiques et d'enseignement supérieur des pays d'accueil, et les Instituts français à l'étranger. Ils bénéficient le plus souvent d'aides de la part du Ministère des Affaires étrangères. L'UMR participe à plusieurs réseaux et programmes internationaux (archives cunéiformes, LIMC, ARCANE, etc.). En étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, cette activité de recherche est complétée par la mise en valeur de sites menacés, notamment dans les pays méditerranéens et au Moyen-Orient.</p> <p>Forte de 24 enseignants-chercheurs (philologie, histoire, histoire de l'art, archéologie) et de nombreux doctorants, l'Équipe THEMAM étudie, à travers quatre thèmes de recherche principaux, les évolutions et les continuités culturelles du monde méditerranéen et des régions limitrophes. Ses thématiques s'attachent, par le croisement des sources, à l'étude des faits culturels, religieux et artistiques, et englobent l'étude des territoires et des sites urbains et ruraux. La périodisation couvre l'ensemble de l'Antiquité et du Moyen Âge. L'objectif du programme quinquennal en cours est d'analyser sur la longue durée les persistances, les réorganisations et les transformations des systèmes de représentation du monde et de l'humain, présents dans les textes, les images, les monuments et les traces matérielles, afin de mieux cerner les dynamiques culturelles.</p> <p>L'équipe ESPRI-LIMC est issue du rapprochement des équipes ESPRI (Espaces, pratiques sociales et images dans les mondes grec et romain) et LIMC (<i>Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae</i>). Ce rapprochement a été favorisé par le programme partagé ANR CAIM (Culture antique et invention de la modernité, 2008-2012) et les deux équipes ont fusionné, sans perdre leurs spécificités, au commencement du quinquennal 2012-2017. Dans sa composition actuelle, l'équipe, qui rassemble enseignants-chercheurs de Paris Nanterre et agents CNRS (chercheurs et ingénieurs), associe plusieurs champs disciplinaires complémentaires : histoire et anthropologie du politique, histoire de l'art et archéologie des mondes grec et romain.</p> <p>L'équipe ESPRI/LIMC appuie ses orientations scientifiques sur une composition pluridisciplinaire qui permet une collaboration étroite entre spécialistes des textes, archéologues et spécialistes de l'analyse des images. Elle est clairement orientée d'une part vers la production de sources primaires (épigraphie, archéologie, prosopographie, iconographie), avec la direction du LIMC-France et celle de grands chantiers nationaux et internationaux (Italie, Grèce, Égypte) en lien avec les Écoles Françaises à</p>

	l'Étranger et le Ministère des Affaires Étrangères, d'autre part vers l'analyse historique de ces données et l'animation de séminaires et colloques internationaux, qui lui assurent une forte reconnaissance internationale dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art et de l'analyse iconographique. Elle est ainsi incluse dans de nombreux réseaux de recherche, notamment celui des EFE.
--	---

Description des activités complémentaires	Implication dans le montage des projets pédagogiques (y compris en enseignement à distance) et des projets de recherche, ainsi que dans l'administration du département ou de l'UFR selon les besoins.
--	--

Moyens	
Moyens matériels :	Un bureau (210D) à partager avec d'autres enseignants chercheurs L'utilisation de la salle 206F
Moyens humains :	26 enseignants chercheurs et chercheurs titulaires
Moyens financiers :	Budget équipe THEMAM 24.000 euros
Autres moyens :	Accès aux plates-formes techniques de la MSH-MAE

Autres informations	
Compétences particulières requises :	Maîtrise des langues anciennes requise; compétences en épigraphie appréciées.

Audition des candidats	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAITRE DE CONFERENCES

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

Pour de amples informations veuillez consulter le guide Antée/Fidis à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère doivent être accompagnés dans le même fichier d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

A défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions.- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits. <p>(1) L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</p> <ul style="list-style-type: none">° Son appartenance à l'une des catégories suivantes :<ul style="list-style-type: none">1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ;2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ;3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ;4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ;5° Magistrats de l'ordre judiciaire ;6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ;7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2020, le 26 mars 2020).

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - une pièce d'identité avec photographie ; - une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ; - un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ; - copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat. - le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant. - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...) ;
---	--

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

[] Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.

[] Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2020, le 26 mars 2020***).

Candidats à la mutation ou au détachement

➤ **Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :**

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Candidats en situation de handicap

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application GALAXIE – module ANTEE :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

⚠ L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique dans le module ANTEE de L'APPLICATION GALAXIE AVANT LE JEUDI 26 MARS 2020 à 16h (heures de Paris)

Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée est déclaré irrecevable.

Le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.

⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur Galaxie.

Avant de vous connecter à Galaxie candidat nous vous invitons à consulter le guide :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>